



Cession de droit à l'image d'une personne mineure

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, sise Hôtel de la Communauté, 25 Allée de l'Espérance – 34270 SAINT MATHIEU TREVIERS, représentée par son Président en exercice, Alain BARBE, dûment habilité suivant délibération du Conseil Communautaire en date du 22 Avril 2014, devenue exécutoire du fait de sa transmission en Préfecture en date du 24 Avril 2014

D'une part,

Et :

Le titulaire de l'autorité parentale du mineur :

Père :

Domicilié à :

Et :

Mère :

Domiciliée à :

Nom et prénom du mineur :

Né(e) le : à :

D'autre part,

Déclare pour les photos / Films pris lors du Festi'jeun 2019 :

- ✓ accepter expressément que l'image et/ou la voix du mineur sus-nommé soient captés, enregistrés et filmés,
- ✓ être conscient(e) du fait que l'image et/ou la voix du mineur sus-nommé sont fixées et déclare avoir été pleinement et préalablement informé(e) du fait que l'ensemble des enregistrements sonores et/ou visuels réalisés pourraient donner lieu à une ou plusieurs diffusions auprès du public,

Concède en conséquence à la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup et ce à titre gracieux:

- ✓ le droit d'enregistrer et de fixer la voix et/ou l'image du mineur sus-nommé, de reproduire, de modifier, d'adapter et de diffuser auprès du public les enregistrements, sans limitation de nombre, en intégralité ou en partie sur tous supports connus ou inconnus à ce jour et en tous formats,
- ✓ le droit de numériser ou faire numériser, reproduire ou faire reproduire,
- ✓ le droit de mettre en circulation, distribuer et communiquer au public,
- ✓ le droit de location et de prêt,
- ✓ le droit de représenter et de communiquer au public, par tous procédés, et notamment par

télédiffusion par réseaux et/ou autres systèmes de télécommunication (tels que chaîne hertzienne ou numérique, Internet, câble, satellite, 3G), ainsi que les réseaux sociaux utilisés par la CCGPSL,

- ✓ le droit d'exploiter par tous moyens connus ou inconnus, et pour tous droits secondaires et dérivés, notamment sur tous supports papiers (tels que presse, affiches, magazines, livre), supports audio et vidéographiques (tels que K7 vidéo, DVD, CD, CD Rom),
- ✓ le droit de reproduire, à l'occasion de l'exploitation des enregistrements, son nom de famille et toutes autres informations le concernant et que j'aurai décidé de communiquer volontairement.

Engagement de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup :

La publication ou la diffusion de l'image du mineur sus-nommé, ainsi que les légendes ou les commentaires accompagnant cette publication ou diffusion, ne devront pas porter atteinte à sa dignité, sa vie privée et à sa réputation.

Durée :

Cette autorisation est valable pendant 5 années (5 ans) à compter de la signature de la présente.

Fait en deux exemplaires,

<p>A Saint-Mathieu-de-Trévières,</p> <p>Le</p> <p>Pour la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup,</p> <p>Le Président,</p>	<p>A,</p> <p>Le</p> <p>Personne exerçant l'autorité parentale du mineur sus-nommé.</p> <p>M., Signature, <i>Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour accord »</i></p> <p>et :</p> <p>Mme, Signature, <i>Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour accord »</i></p>
---	---

